



N°52/2018-25/06

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT-CINQ JUIN, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Catherine HAUETER, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2018

Les membres présents (9) : Mme HAUETER Catherine, M. MATTELON Philippe, Mme BASTARD-ROSSET Gratienne, M. BERLAND Jean-Christophe, Mme CUNEO Sylvana, M. LANFRAY François-Xavier, Mme MICHAUD Dominique, Mme MOTEL Laurence, Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine ;

Procuration (5) :

M. HERBIN Patrick à Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine ;

M. SERT Jean-Luc à M. MATTELON Philippe ;

Mme GOLLINET Yvette à Mme BASTARD-ROSSET Gratienne ;

M. BOCHET-CADET André à Mme HAUETER Catherine ;

M. POIZAT Xavier à Mme MOTEL Laurence ;

Absents excusés (1) : Mme DUMAS Audrey ;

Mme CUNEO Sylvana a été élue secrétaire de séance.

Annulation de la procédure de Modification simplifiée du PLU

Suite à la Décision du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2018 d'élaborer une révision Simplifiée du PLU visant à autoriser la reconstruction après démolition des constructions situées au sein des périmètres couvrant les bâtiments et les groupements bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural de la zone UH, ainsi que la construction neuve uniquement dans le groupement bâti d'intérêt patrimonial ou architectural recouvrant le chef-lieu, permettant un léger confortement de ses fonctions villageoises sur quelques espaces libres et limités, la DDT estime que la procédure n'est pas réglementaire pour le changement souhaité, et donne un avis défavorable.

A ce jour, la DDT préconise une REVISION SPECIFIQUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

Considérant que la procédure de Modification Simplifiée engagée par délibération N° 01/2018-29/01 en date du 29 janvier 2018 n'est pas adaptée pour permettre les évolutions prévues en particulier dans les secteurs patrimoniaux,

- **DECIDE** de prononcer l'abandon de la modification simplifiée N°1 du PLU ;
- **DECIDE** de coopérer avec la DDT afin de préparer la meilleure procédure à mettre en œuvre ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents correspondants ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Catherine HAUETER



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE, LE 28/06/18
ET PUBLICATION LE 28/06/18

ALEX 25/06/2018 DEL N°52/2018-25/06 annulation Modification Simplifiée N°1 PLU



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Mairie de ALEX

Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DEL522018
Date de la décision:	2018-06-25 00:00:00+02
Objet:	ANNULATION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU (sur demande de la DDT)
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Identifiant unique:	074-217400035-20180625-DEL522018-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
074-217400035-20180625-DEL522018-DE-1-1_0.xml	text/xml	905
<i>nom de original:</i>		
DEL52 - ANNULATION PROCEDURE MS N°1 PLU.pdf	application/pdf	140957
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-074-217400035-20180625-DEL522018-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	140957

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2018 à 11h11min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2018 à 11h11min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2018 à 11h11min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juin 2018 à 11h12min27s	Reçu par le MI le 2018-06-28